

Engagement de la direction COMATEC pour le système FSC® et PEFC.

Exploiter les ressources naturelles tout en assurant leur renouvellement, tel est l'un des principes de la gestion responsable des forêts.

Consciente de l'impact de ses activités économiques sur la planète et soucieuse du devenir des forêts, la société COMATEC s'est engagée dans une démarche visant à garantir que ses approvisionnements de produits bois proviennent de bois issus des forêts bien gérées en se fondant sur les normes **FSC®** (Forest Stewardship Council) et **PEFC** (Programme for Endorsement of Forest Certification scheme).

Les normes **FSC®** et **PEFC** sont composées d'une norme pour la gestion forestière et d'une norme pour assurer la traçabilité des produits bois certifiés **FSC®** ou **PEFC** jusqu'au consommateur. Les systèmes **FSC®** et **PEFC** nous assurent que le bois qui a été utilisé pour la fabrication de nos produits provient de forêts aménagées de façon responsable sur le plan environnemental, économique et social.

En apposant le logo **FSC®** ou **PEFC** sur ses produits, COMATEC garantit que le bois entrant dans la composition de ses produits ont été tracés depuis la récolte du bois d'une forêt certifiée **FSC®** ou **PEFC** jusqu'à la livraison à ses clients.

Pour la mise en oeuvre du fonctionnement selon le système **FSC®** et **PEFC**, la direction COMATEC s'engage à :

- Nommer un responsable de la chaîne de contrôle **FSC®** et **PEFC** :
M. GARRABÉ Sandy, Resp. Produits & Contrôle qualité
- Privilégier l'achat de produit bois certifiés **FSC®** ou **PEFC**,
- Faire appliquer les dispositions permettant de répondre aux exigences des normes **FSC®** et **PEFC**,
- Respecter les exigences des normes **FSC®** et **PEFC** pour sa chaîne de contrôle,
- Promouvoir les produits provenant de forêts respectant les principes de la gestion responsable,
- Assurer la formation du personnel impliqué dans la chaîne de contrôle **FSC®** et **PEFC**,
- Contrôler et effectuer les vérifications auprès des fournisseurs de produits bois certifiés **FSC®** ou **PEFC**,
- Accepter les contrôles sur site ou documentaires prévus dans le cadre de la certification **FSC®** et **PEFC**,
- Encourager nos clients et nos fournisseurs de produits bois à adhérer à la démarche **FSC®** ou **PEFC**,
- Effectuer les contrôles nécessaires et réguliers pour maintenir la conformité de notre système,
- Ne pas mettre sur le marché des produits bois issus de sources illégales ou de sources controversées ou pour lesquelles une préoccupation fondée n'a pas été résolue.

Afin de garantir la conformité de notre système par rapport aux normes **FSC®** et **PEFC**, notre organisation est régulièrement vérifiée par un organisme certificateur et le responsable de la chaîne de contrôle **FSC®_PEFC** est chargé du suivi du système et du droit d'usage des marques **FSC®** et **PEFC**.

Il est dès lors de la responsabilité de chacun que cette démarche réussisse car nous en sommes tous les acteurs privilégiés.

A Carcassonne, le

26/06/2024

M. DUBUIS François, Directeur Général



Réf. DOC-COC-001.